

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ANNONCES EMPLOI EN LIGNE

**1.** La souscription d'un contrat de réservation d'espace en ligne matérialisé par la signature d'un devis implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents de l'Annonceur ou donneur d'ordre.

Sous réserve de la validation du texte des annonces par l'Editeur, l'acceptation du devis par l'Annonceur vaut contrat entre les deux parties. Aucune modification de l'engagement, notamment de tarif ou de durée de mise en ligne, ne pourra être réclamée par l'Annonceur.

**2.** Les textes et éléments techniques à insérer seront soit directement saisis en ligne sur le service par l'Annonceur et en ce cas validés par l'Editeur avant leur mise en ligne, soit transmis par l'Annonceur à l'Editeur sous format électronique (standards bureautiques du marché) pour une mise en ligne après validation par l'Annonceur.

**3.** L'Editeur reste libre de refuser, conformément aux usages, le texte d'une annonce sans qu'il soit nécessaire pour lui de justifier son refus. Ce refus peut intervenir à tout moment avant ou après la communication du texte de l'annonce. Il ne peut faire naître au profit du Client aucun droit à indemnité et ne le dispense pas du paiement de la facture relative aux annonces effectivement mises en ligne.

**4.** L'acceptation par l'Editeur d'une annonce ne confère à l'Annonceur que le droit d'occuper l'espace qui est réservé dans le cadre des options choisies ou tout autre espace équivalent.

La responsabilité de l'Editeur ne saurait être recherchée et aucune indemnité ne sera due à l'Annonceur dans le cas où l'Editeur serait amené à neutraliser, abandonner, retarder ou supprimer la mise en ligne pour différentes raisons indépendantes de sa volonté telles que requête de l'hébergeur du site, impossibilité de montage (difficultés techniques), nouvelle réglementation ou injonction des pouvoirs publics, et d'une façon générale, tous cas de force majeure.

Le service en ligne est accessible par le réseau Internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, événement hors de contrôle de l'Editeur et/ou de l'hébergeur du service, pannes éventuelles ou interventions de maintenance nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service.

L'accès au service et la saisie des annonces en ligne sont protégés par un code d'accès et un mot de passe, éléments qui sont confidentiels, non transmissibles et personnels à l'Annonceur. Les équipements de l'annonceur connectés au service demeurent sous son entière responsabilité, la responsabilité de l'Editeur ne pouvant en aucun cas être recherchée du fait d'un quelconque préjudice pouvant résulter pour l'Annonceur du fait de cette connexion.

**5.** Toute demande de modification non substantielle d'une annonce déjà en ligne devra être adressée par écrit à l'Editeur qui y procédera après validation. Toute mise hors ligne d'une annonce déjà en ligne réalisée par l'Annonceur lui-même ou à sa demande par l'Editeur ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

**6.** La mise en ligne des annonces souscrites par l'Annonceur dans le cadre du contrat devra intervenir dans le délai maximum de 12 mois suivant la mise à disposition du crédit d'annonces par l'Editeur. Aucun remboursement total ou partiel ne pourra avoir lieu en cas de défaut de mise en ligne total ou partiel du fait de l'Annonceur et aucun report de crédit d'insertion ne sera admis.

**7.** Le coût total correspondant au nombre d'annonces choisies et aux options éventuelles est facturé dès la souscription. Le

délai et les modalités de paiement sont indiqués sur la facture. L'Editeur se réserve toutefois la possibilité d'exiger un paiement comptant à l'acceptation du devis en cas de risque lié à l'insolvabilité du Client.

Tout retard de paiement pourra entraîner :

- la suspension de l'effet de toute commande en cours,
- l'exigibilité de toutes les sommes échues ou à échoir y compris les frais éventuels de procédure de recouvrement,
- après mise en demeure restée infructueuse, l'application de pénalités sur les sommes échues et non réglées à l'échéance, égales au dernier taux appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points.

L'application éventuelle d'un escompte pour règlement anticipé n'ouvre le droit à déduction de la TVA que dans la limite du montant effectivement payé.

Lorsque le donneur d'ordre ou l'intermédiaire a reçu mandat pour procéder au règlement, l'Annonceur reste en tout état de cause responsable du paiement et notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire.

**8.** L'Annonceur est seul responsable du contenu de ses annonces : il garantit notamment que le contenu de ses annonces respecte toutes les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, notamment les articles L 5331-2 et suivants du Code du travail et ne contrevient à aucune réglementation ou législation nationale ou internationale en vigueur, notamment en matière d'égalité de traitement des personnes, et qu'il ne comporte aucune disposition discriminatoire, mensongère ou dommageable à l'égard des tiers. Il garantit l'Editeur de tous recours à cet égard et l'indemniser de tous les préjudices qu'il subirait de ce fait.

L'Annonceur s'engage à informer dans les plus brefs délais et par écrit l'Editeur dès lors :

- qu'une offre d'emploi contenue dans une annonce aura été pourvue afin que cesse la diffusion de l'annonce concernée,
- de toute anomalie ou dysfonctionnement pour l'accès ou la consultation des annonces qu'il aurait pu constater.

- Dans l'hypothèse où la responsabilité de l'Editeur serait retenue, celle-ci sera en tout état de cause limitée au remboursement du prix correspondant à l'annonce considérée, à l'exclusion expresse de tout préjudice indirect, commercial, d'image ou immatériel subi par l'Annonceur.

**9.** Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, l'Annonceur peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur traitement ou à leur transmission éventuelle aux partenaires de l'Editeur en écrivant au Service Juridique de l'Editeur.

**10.** Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par lettre recommandée avec A.R. dans les quinze jours suivant la première mise en ligne de l'annonce concernée.

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Les présentes conditions générales de vente se substituent à celles figurant au verso de la facture.